



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

**Objet : FOURNITURE DE GAZ MEDICAUX NON CONDITIONNES
ET PRESTATIONS ASSOCIEES
POUR LES BESOINS DU CHU CAEN NORMANDIE**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : vendredi 10 avril 2026 à
12H00**

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC | 3 |
| 1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC..... | 3 |
| 1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES..... | 3 |
| 1.3. TELECHARGEMENT DU DCE..... | 3 |
| 1.4. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES..... | 3 |
| 1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC..... | 3 |
| 2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION | 4 |
| 2.1. DESCRIPTION..... | 4 |
| 2.1.1. <i>Objet de la consultation</i> | 4 |
| 2.1.2. <i>Type de marché</i> | 4 |
| 2.1.3. <i>Allotissement</i> | 4 |
| 2.1.4. <i>Techniques d'achat</i> | 4 |
| 2.1.5. <i>Variantes</i> | 4 |
| 2.1.6. <i>Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)</i> | 5 |
| 2.1.7. <i>Lieu d'exécution</i> | 5 |
| 2.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION..... | 5 |
| 3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE | 6 |
| 3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ..... | 6 |
| 3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION..... | 6 |
| 3.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE..... | 6 |
| 4. SECTION IV - PROCÉDURE | 6 |
| 4.1. TYPE DE PROCEDURE..... | 6 |
| 4.2. REMISE D'ECHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS..... | 6 |
| 4.3. VISITE PREALABLE..... | 7 |
| 4.4. CONDITIONS DE DELAI..... | 7 |
| 4.4.1. <i>Date limite de réception des plis</i> | 7 |
| 4.4.2. <i>Délai minimum de validité de l'offre</i> | 7 |
| 4.5. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE..... | 7 |
| 4.6. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES..... | 7 |
| 4.6.1. <i>Sélection des candidatures</i> | 7 |
| 4.6.2. <i>Jugement des offres</i> | 7 |
| 4.6.3. <i>Modalités retenues pour l'analyse des offres</i> | 8 |
| 5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS | 8 |
| 5.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION..... | 8 |
| 5.1.1. <i>Contenu du dossier de consultation</i> | 8 |
| 5.1.2. <i>Obtention du dossier de consultation</i> | 9 |
| 5.2. CONTENU DES PLIS..... | 9 |
| <input type="checkbox"/> LA CANDIDATURE..... | 9 |
| <input type="checkbox"/> L'OFFRE..... | 10 |
| 5.3. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISE..... | 12 |
| 5.4. MODALITES DE REMISE DES PLIS..... | 12 |
| 5.4.1 <i>Outils requis pour effectuer une réponse électronique</i> | 12 |
| 5.4.2 <i>Présentation des fichiers de réponse</i> | 12 |
| 5.4.3 <i>Plis volumineux</i> | 13 |
| 5.5. TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS)..... | 13 |
| 5.6. COPIE DE SAUVEGARDE..... | 13 |
| 5.7. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES..... | 14 |
| 5.8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ..... | 14 |

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public


CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE
Département des infrastructures et de la reconstruction
Cellule marchés - DAJ
Avenue Côte de Nacre
14033 CAEN Cedex 9

* Référent administratif :
DAJ - Cellule marchés
Laëtitia Rizzotto, juriste marchés
Courriel : rizzottodossin-l@chu-caen.fr

* Référent achats :
Direction des achats –
Jean-Michel Trehard, acheteur
Courriel : trehard-jm@chu-caen.fr

* Référent technique
Direction des Infrastructures et de la
reconstruction
Stéphane Payen
Courriel : payen-s@chu-caen.fr

1.2. Informations complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité «  QUESTIONS » via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard le **2 avril 2026 à 12 heures 00.**

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

1.3. Téléchargement du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

1.4. Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les offres doivent **impérativement** être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.
A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5. Type d'acheteur public

- Etat
 Collectivité territoriale
 Autre : Établissement public de santé

2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. Description

2.1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **la fourniture de gaz médicaux non conditionnés et prestations associées** (mises à disposition des infrastructures, télésurveillance, maintenance, contrôles réglementaires et formation) pour les besoins du CHU Caen Normandie.

Les caractéristiques techniques des prestations devront répondre aux prescriptions définies par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

2.1.2. Type de marché

| | | |
|--|--|---|
| Marché(s) de fournitures : <input checked="" type="checkbox"/> | Marché(s) de services : <input type="checkbox"/> | Marché(s) de travaux : <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Achat <input checked="" type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Crédit-bail <input type="checkbox"/> Location-vente | Catégorie de service : Classification CPV : | <input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception réalisation |

Classification CPV principal : 24111500-0 Gaz médicaux

Classification CPV secondaire : 24110000-8 Gaz industriels

2.1.3. Allotissement

Non Oui

Possibilité de soumissionner pour :

un lot plusieurs lots l'ensemble des lots

La consultation comporte 2 lots :

| N° lot | Désignation |
|--------|---|
| 1 | Fourniture de gaz médicaux non conditionnés : oxygène et air médical et prestations associées |
| 2 | Fourniture d'azote liquide et prestations associées |

2.1.4. Techniques d'achat

Accords-cadres à bons de commande en mono-titularisation conclus sans minimum avec maximum fixé en valeur s'agissant de la fourniture des gaz, à :
1 600 000 euros hors taxes, s'agissant du lot 1
et 640 000 euros hors taxes, s'agissant du lot 2.

2.1.5. Variantes

Non Oui

Chaque variante présentée ne pourra porter que sur les installations mise à disposition notamment concernant le process de production de l'air médical (mélangeur), étant entendu que

les autres exigences formulées dans le CCTP sont considérées comme des exigences minimales à respecter. Chaque variante sera parfaitement détaillée dans la réponse technique.

Les soumissionnaires qui présentent des offres variantes sont également tenus de présenter une offre de base conforme à la solution exigée dans les documents de la consultation :

Oui Non

2.1.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

2.1.7. Lieu d'exécution

Lot 1 :

- **Côte de Nacre (CN)** : avenue Côte de Nacre - 14033 CAEN cedex 9, Bâtiments concernés :
 - PMT (Plateau Médico Technique)
 - et FEH (Femme Enfant Hématologie)

Lot 2 :

- **Côte de Nacre (CN)** : avenue Côte de Nacre - 14033 CAEN cedex 9, Bâtiments concernés :
 - BBR (Bâtiment Biologie - Recherche)
 - LPA (Logistique pharmacie et administration) : service pharmacie
 - FEH
 - BDR (biologie de la reproduction)

2.2. **Durée, délais d'exécution**

Les marchés prennent effet à leur notification, la durée d'exécution est de :

- **96 mois** s'agissant du lot 1
- **48 mois** s'agissant du lot 2.

A compter du **1^{er} janvier 2027**.

A titre indicatif, il est prévu de notifier les marchés fin mai 2026.

Conformément à l'article L.2125-1 du Code de la commande publique, la durée maximale des accords-cadres étant de quatre ans, la présente durée de **96 mois, s'agissant du lot 1**, constitue une **dérogation exceptionnelle**, dûment motivée et proportionnée aux exigences du marché.

Cette dérogation est justifiée par les considérations suivantes :

1. **Investissements spécifiques et lourds** : La fourniture de gaz médicaux non conditionnés inclue la mise à disposition d'installations de stockage (oxygène médicale), de fabrication (air médical) et de distribution (régulation) déjà très importantes par nature et largement amplifiées au vu des quantités de consommation estimés nécessaire au fonctionnement de l'établissement. Ces installations, exclusivement dédiées de surcroit au CHU de Caen Normandie accompagnées en plus de prestations de télésurveillance, de maintenance, de contrôles réglementaires et dont la mise en place nécessite l'implantation d'équipements provisoires lourds pendant la phase de transition, représente un investissement important pour le prestataire dont l'amortissement économique ne peut être assuré que sur une longue période, permettant par la même à l'établissement d'optimiser ces coûts.
2. **Continuité du service et sécurité des patients** : Les gaz médicaux sont des produits critiques pour la prise en charge des patients. Toute rotation fréquente de titulaire, au vu de l'importance des installations concernées, peut lors des périodes de transition compromettre la continuité et la sécurité du service, ce qui est incompatible avec les obligations de sécurité et de qualité des soins.

3. **Exigences réglementaires et normatives** : La conformité aux exigences du Code de la santé publique et aux normes techniques applicables impose un suivi pérenne et une responsabilité stable du titulaire sur l'ensemble du cycle de vie des installations incompatible avec une remise en concurrence à échéance quadriennale.

En conséquence, la durée de 96 mois est **strictement nécessaire, proportionnée et justifiée** par la nature, la complexité et les contraintes du marché.

3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement de soumissionnaires attributaire

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.2. Conditions de participation

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ?

Non Oui

Le soumissionnaire doit avoir le statut d'établissement pharmaceutique.

3.3. Aptitude à exercer à l'activité professionnelle

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non Oui

4. SECTION IV - PROCÉDURE

4.1. Type de procédure

- Appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la commande publique)
 Appel d'offres restreint (article L2124-2 du Code de la commande publique)
 Procédure avec négociation (article L2124-3 du Code de la commande publique)
 Dialogue compétitif (article L2124-4 du Code de la commande publique)

4.2. Remise d'échantillons ou essais, démonstrations

Sans objet.

4.3. Visite préalable

Une visite de site **facultative** est prévue avant la remise de l'offre.

Il est conseillé aux soumissionnaires de participer à la visite des sites considérés afin d'appréhender correctement l'étendue des prestations demandées, étant entendu que le titulaire du marché ne saurait se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées en cours d'exécution.

Une visite facultative sur site est organisée le **vendredi 20 mars 2026**, le rendez-vous est fixé à **9h00** avec M. PAYEN (tel : 02.31.06.40.03) au CHU de Caen, avenue Côte de Nacre, rendez-vous à l'accueil du FEH.

Aucune autre visite ne pourra être programmée en dehors de cette date.

4.4. Conditions de délai

4.4.1. Date limite de réception des plis

Vendredi 10 avril 2026 à 12 heures 00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-ouverts.

4.4.2. Délai minimum de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est de **trois (3) mois** à compter de la date limite de réception des offres.

4.5. Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le CHU de CAEN souhaite conclure le marché en euros.

4.6. Ouverture des plis et jugement des offres

4.6.1. Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 du Code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé.
- Capacités techniques et professionnelles :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé.

4.6.2. Jugement des offres

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée, lot par lot, en fonction des critères pondérés ci-dessous :

1. **Prix : 50 %**

2. **Valeur technique : 45 %** appréciée au vu de la note méthodologique et du questionnaire technique au regard :
 - de la méthodologie d'exécution et d'organisation des prestations : 15 %
 - des moyens humains dédiés à l'exécution des prestations : 10 %
 - de la pertinence des équipements de production et de stockage : 10 %
 - des modalités d'organisation des maintenances, formations, des prestations télésurveillance et contrôle des installations : 10 %
3. **Reduction de l'empreinte environnementale : 5 %**

Le CHU de CAEN pourra demander aux soumissionnaires de préciser ou compléter la teneur de leur offre.

4.6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres

L'examen des offres s'effectue lot par lot. Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées. Toutefois le CHU de Caen pourra autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans le délai qu'il prescrira.

Les offres ne devront contenir aucune restriction ou réserve, sous peine de nullité.

La valeur technique sera notée sur 45 points, le prix sur 50 points et le développement durable sur 5 points.

La grille d'évaluation sera établie selon les appréciations suivantes : de très bien : 20 points à insuffisant : 0 point

La note relative au critère financier sera calculée, en euros TTC, de la manière suivante :
(Prix le plus bas / Prix de l'offre analysée) X 20, puis pondérée

| | | | | |
|------|---|--|---|----|
| Note | = | $\frac{\text{Somme des prix unitaires} \times \text{les quantités estimées (nbre m}^3 \text{ ou L) } \times \text{ la durée du marché} + \text{Somme des prix forfaitaires de l'offre la plus basse sur la durée du marché}}{\text{Somme des prix unitaires} \times \text{les quantités estimées (nbre m}^3 \text{ ou L) } \times \text{ la durée du marché} + \text{Somme des prix forfaitaires de l'offre analysée sur la durée du marché}}$ | X | 20 |
| | | | | |

Toutes les informations fournies par le soumissionnaire à l'appui de son offre prendront valeur contractuelles s'il est retenu.

En cas de discordance entre, d'une part le prix unitaire par la quantité et/ou la TVA, d'autre part le montant, c'est le prix unitaire hors taxe remisé qui sera retenu et le montant corrigé en conséquence.

5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Mise à disposition du dossier de consultation

5.1.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses 6 annexes
- Une annexe financière par lot (bordereau de prix et EQB)
- Un questionnaire à compléter
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)

5.1.2. Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via le site dont l'adresse Internet est <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

L'identification n'est pas obligatoire. *Cependant, il est **vivement conseillé** de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.*

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe^R Acrobat^R (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOCX, XLSX, PDF.

5.2. Contenu des plis

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTR11 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> ou <https://ec.europa.eu/tools/espdl/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant :

➤ **LA CANDIDATURE**

- La lettre de candidature (formulaire « DC1 »)**
ou forme libre :
 - Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique mentionnés ;
 - Numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (SIRET)
 - Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
 - Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent)** présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :
 - Le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, le cas échéant ;
 - La liste de références équivalentes à celles de la présente consultation ;
 - Les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du soumissionnaire pouvant être apportée par tout moyen.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

En cas de **groupement d'opérateurs économiques**, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, et accompagné **des pièces justificatives** ci-dessus énumérées **pour chaque membre du groupement**.

Enfin, en cas de **sous-traitance**, le soumissionnaire complétera le formulaire « DC4 » et joindra les documents requis par le présent règlement de la consultation permettant de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant envisagé.

Le soumissionnaire peut également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales. A défaut, il sera fait application de l'article 5.8. du présent règlement de la consultation.

➤ **L'OFFRE** composée des pièces suivantes :

- Le bordereau de prix^{**};
 - Le DQE par lot^{**};
1. Une **note méthodologique** permettant d'apprécier l'exhaustivité de l'offre par rapport aux exigences du C.C.T.P et la qualité des prestations proposées, précisant notamment :
- Les caractéristiques techniques des installations et équipements proposés sur chaque site et les travaux liés,
 - La composition de l'équipe (personnel technique, administratif, et encadrement) dédiée à l'exécution de la prestation (profil, qualification, expérience, modalité d'affectation et nombre des préposés dédiés),
 - Les modalités d'organisation des maintenances préventive, visites de nettoyage et vérifications réglementaires des installations (planning, temps passé, rapport type, liste des éléments contrôlés, périodicité ...),
 - L'étendue et les méthodes / moyens mis en œuvre pour assurer la maintenance corrective (process d'appel, rapport type, astreinte),
 - L'exhaustivité des pièces détachées ainsi que leur disponibilité,
 - Les modalités d'organisation des formations dispensées (durée, support, contenu, compétence et expérience des formateurs...),
 - Les modalités d'organisation de la télésurveillance (alarmes technique, logistique...),
 - Les modalités de gestion de la traçabilité des produits, équipements emballages,
 - La procédure mise en place pour le remplissage des évaporateurs et le protocole de chargement / déchargement pour les opérations de dépotage ainsi que leur compatibilité avec les dalles existantes,
 - Les modalités d'organisation pour la fourniture des gaz en vrac et conditionnés (secours et secours ultimes secours) et les rythmes de livraisons en fonction des besoins exprimés ainsi que les délais de livraison sur lesquels le soumissionnaire s'engage,
 - Les modalités d'organisation de la fourniture d'oxygène en situation de médecine dite « de catastrophe »,
 - La provenance des matières premières et les procédures utilisées jusqu'au centre de conditionnement sous la responsabilité du pharmacien (analyse, lotissement, camion dédié...) et, dans le cas où les unités de production de gaz médicaux se situent à l'extérieur du territoire national, la preuve d'un stock disponible représentant au moins 3 mois de consommation du CHU de Caen,
 - Le lieu de conditionnement des bouteilles et des cadres, les procédures utilisées sous la responsabilité du pharmacien du titulaire (circuit des bouteilles et des cadres, processus de conditionnement, lotissement, analyse),
 - Les modes de conditionnement et d'emballage des produits proposés ainsi que le nombre d'unités auxquels ils correspondent, et leur marquage CE,
 - L'étendue et les méthodes / moyens mise en œuvre pour assurer la matériovigilance et de la pharmacovigilance.
 - Les mesures mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'impact environnemental associés à la production, au transport et à

la distribution des gaz médicaux en vrac (optimisation des tournées de livraison, utilisation de véhicules à faibles émissions, efficacité énergétique des unités de production, recours à des énergies décarbonées, etc.).

2. **Le questionnaire technique** dûment renseigné
3. Un **tableau de calcul d'autonomie** des installations pour chaque site et chacun des gaz
4. Les **fiches descriptives** des installations et des équipements de secours précisant leurs modes et conditions de fonctionnement (puissances électriques, consommation énergétique...)
5. Un **plan des installations** à créer en extérieur et à l'intérieur des locaux et shelters, précisant notamment la délimitation de la zone de chantier et de manutention
6. Un **planning détaillé** d'installation par dalle et par site, respectant le C.C.T.P.
7. Les **notes de calcul** des dimensionnements des dalles et des pressions et cascades des secours, le cas échéant
8. Les **plans de cheminements**, le cas échéant
9. S'agissant du lot 2 : en cas de changement de titulaire, afin d'assurer une continuité dans la fourniture de l'azote, **le programme des moyens** prévu pour le transfert entre fournisseurs, qui précise le cas échéant les travaux, à la charge du CHU, à entreprendre afin d'alimenter le bâtiment par un point provisoire ou de secours différents des extrémités des canalisations actuelles.

Nota bene : le CHU de Caen souhaite accéder facilement aux différents éléments de la proposition, ceux-ci seront numérotés de 1. à 9. Les autres documents remis, le cas échéant, à l'appui de l'offre ne font que la compléter. Les soumissionnaires veilleront à ce que la présentation de leur(s) offre(s) soit claire et synthétique.

Enfin, l'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'il leur est impossible de modifier les annexes financières ainsi que les rubriques du questionnaire technique sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière, le soumissionnaire étant seulement autorisé à modifier les capacités de stockage mentionnées au tableau de prix si elles diffèrent de l'existant.

* L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement **ne sont plus obligatoires au stade de la remise de l'offre.**

La signature de l'acte d'engagement (ATTRI1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784>)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement **eIDAS** sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si le soumissionnaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

**** Les annexes financières seront nécessairement jointes au format Excel modifiable**

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

5.3. Règle de nommage des fichiers dématérialisé

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, **le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe « Nommage des fichiers »**

Le nom des fichiers se compose de 3 parties séparées par « _ », comme suit :

DD_XXXX_FFFF

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)

FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé.

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les fichiers seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

5.4. Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres sont **impérativement et exclusivement** transmises par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.


5.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

5.4.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>
Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur  Dépôt).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.

Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

5.4.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.**

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis de marché et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

5.5. *Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)*

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de CAEN peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de CAEN conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de **la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde**, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de CAEN pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de **l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde** et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de CAEN sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de CAEN.

5.6. *Copie de sauvegarde*

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de CAEN.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante.

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie
Direction des affaires juridiques
Cellule marchés
Avenue Côte de Nacre
14033 Caen cedex 9
Secrétariat : 02.31.06.53.29

Le support physique électronique est une alternative au support papier. Le CHU de CAEN accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « **Copie de sauvegarde** – Appel d'offres GAZ VRAC ».

Elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

- en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire
La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de CAEN.
- en cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- en cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de CAEN.

5.7. « Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront « re-matérialisés » après l'ouverture des plis. Les soumissionnaires sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un acte d'engagement.

5.8. Attribution du marché

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de CAEN de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

France

ou

**Union
Europ.**

- Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation concernant l'ensemble des cotisations sociales
- Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire

**Pays
Tiers**

- Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire.
- Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine du soumissionnaire.

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de CAEN, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

* *
*